



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1429

12 février 2019

- **Une marche citoyenne contre l'insécurité est prévue le vendredi 14 février à Port-au-Prince**
- **Plus de 70 cas de kidnapping, de fin décembre 2019 à début février 2020**
- **Nations Unies : Le BINUH se dit attentif aux droits des victimes et enfants nés de l'exploitation et d'abus sexuels en Haïti**
- **Corruption : Les avocats des plaignants dans le dossier PetroCaribe rejettent la nouvelle ordonnance du juge Ramoncite Accimé**

>> Une marche citoyenne contre l'insécurité est prévue le vendredi 14 février à Port-au-Prince

« Nous demandons aux autorités de faire des interventions claires, avec des résultats incontestables », exige Jean-Robert Argant, coordonnateur du Collectif 4 décembre 2013. Avec ses alliés, ce regroupement invite toutes les actrices et tous les acteurs de la vie nationale à prendre part, le vendredi 14 février, à Port-au-Prince, à cette marche citoyenne contre l'insécurité. Elle débutera au niveau du Carrefour des routes de l'Aéroport international et de Delmas, pour terminer devant le Ministère de la justice et de la sécurité publique, situé à l'avenue Charles Summer (centre-ville). Plusieurs autres organisations expriment leurs inquiétudes, à propos de l'intensification de la criminalité, plus précisément en ce qui concerne les nombreux cas de kidnapping enregistrés depuis le mois de décembre 2019, dans la capitale. Dans une lettre ouverte, le 7 février, le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) demande au président du Conseil supérieur de la police nationale, Jean Michel Lapin, également premier ministre démissionnaire, de prendre toutes les mesures qui s'imposent, en vue d'une amélioration de la situation. « En plus des enlèvements proprement dits, ce qui inquiète la population, c'est la facilité, avec laquelle les bandits armés opèrent, sans même se préoccuper de cacher leurs armes à feu, prouvant par là, que le contrôle du territoire a complètement échappé aux autorités étatiques », peut-on lire dans la lettre ouverte du RNDDH. Ces

derniers mois il y a une forte recrudescence de l'insécurité. Les gangs armés se multiplient dans la plupart des quartiers et rançonnent la population, sans être inquiétés. Beaucoup de commerçants décident de fermer leurs entreprises. Personne n'est exempt et tous risquent d'être victimes de la criminalité ambiante et de la violence armée qui sèment la terreur. De nombreuses victimes, enlevées en janvier, ont été séquestrées à Village de Dieu (au sud de Port-au-Prince), à Gran ravin (sur les hauteurs de Martissant également au sud de la capitale) et dans les environs du Morne-à-Cabris (au nord-est de Port-au-Prince). Un proche d'une victime, âgé de 28 ans, qui était allé remettre une rançon, a été tué par les ravisseurs après son enlèvement à Delmas (Port-au-Prince). Son corps sans vie a été découvert dans la matinée du 11 février, à la quatrième avenue Bolosse (au sud de Port-au-Prince). Les parents de cette nouvelle victime sont sans nouvelles de 5 autres personnes, membres d'une église protestante, pour lesquelles le jeune homme allait verser une rançon. Aux yeux de la population, la police nationale semble être dépassée par le niveau de violence armée, qui atteint une ampleur sans précédent de jour en jour. Aucune disposition institutionnelle n'est annoncée pour tenter de rassurer la population, qui vit dans l'anxiété aujourd'hui. [Les Etats-Unis viennent de fournir équipements et fournitures tactiques vitales à la police nationale](#) .

>> Plus de 70 cas de kidnapping, de fin décembre 2019 à début février 2020

De la fin de l'année 2019 au 10 février 2020, plus de 70 cas de kidnapping ont été enregistrés, dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, selon le coordonnateur de l'organisation Gardiens des droits humains (GDH), Rovelson Apollon. Cet organisme de

droits humains exhorte l'Etat à prendre ses responsabilités, face à l'augmentation des cas de criminalité dans le pays. « Les agents de la police nationale sont démotivés. Leur niveau de frustration est grave. Ils ne sont plus à même d'assurer la

sécurité de la population. Quant à l'Etat, il a failli à sa mission, il n'y a plus d'institution ». Durant le mois de [janvier, le Centre ambulancier national a pris en charge 44 cas de plaies par balles](#), entre autres. Un vaste réseau mafieux de fausses offres d'emploi dans le domaine de l'informatique, opère depuis quelques temps, en Haïti. À travers une manœuvre manipulateur, les membres de ce réseau mafieux font croire aux candidats qu'ils seront employés, comme informaticiennes et informaticiens, pour une ONG. En contrepartie, un salaire, qui varierait entre 1 500 à 2 000 dollars américains, leur est promis pour une durée

d'environ 2 mois. Obligation leur est faite d'avoir du matériel, comme un ordinateur portable. Le réseau mafieux exige également de lui verser un montant, estimé à environ 300 dollars américains, pour briguer le poste. Un des membres prend rendez-vous avec le postulant, en faisant semblant de l'emmenant en voiture au local de l'employeur, pour un premier entretien. C'est à ce moment là qu'il en profite pour, d'abord, dépouiller la personne de tous ses effets (ordinateur, téléphone, argent) et, ensuite, pour l'enlever et la séquestrer.

>> Nations Unies : Le BINUH se dit attentif aux droits des victimes et enfants nés de l'exploitation et d'abus sexuels en Haïti

« L'exploitation et les abus sexuels, par le personnel des Nations Unies, sont inacceptables et nous sommes pleinement attachés à la politique de tolérance zéro du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres », indique un communiqué du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), du vendredi 7 février. Ces actes d'exploitation et d'abus sexuels ont été commis par des personnels civils et en uniforme, travaillant pour l'ONU. Durant la période 2007-2017, 116 allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été enregistrées par la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), l'opération de maintien de la paix des Nations Unies. 93 cas sur 116 allégations avaient été confirmés, suite à une enquête, rappelle le BINUH. Un membre du personnel de l'ONU, dédié exclusivement au plaidoyer pour les droits des victimes, a été affecté à Port-au-Prince. L'ONU accompagne les victimes, au fur et à mesure de l'avancement de leurs dossiers, notamment

concernant le processus légal d'établissement de la paternité. « Elle continue à travailler, pour s'assurer que toutes les victimes reçoivent la documentation et les informations nécessaires à l'appui de leur cas », lit-on dans le communiqué du BINUH. Une assistance holistique est apportée à 33 enfants, nés de 27 mères et victimes de l'exploitation et d'abus sexuels par le personnel de la Minustah. « Ceux, qui ont engendré ces enfants en Haïti, doivent assumer leur responsabilité parentale et individuelle. Trop peu d'entre eux reconnaissent leur paternité et fournissent un soutien à leurs enfants ». [Des casques bleus de l'ancienne force onusienne ont engendré, puis abandonné des centaines d'enfants](#) de mères haïtiennes, avait révélé une nouvelle étude publiée le 17 décembre 2019, par les chercheuses Sabine Lee, professeure d'histoire à l'Université de Birmingham, et Susan Bartels, clinicienne scientifique à l'Université Queen's en Ontario (Canada).

>> Corruption : Les avocats des plaignants dans le dossier PetroCaribe rejettent la nouvelle ordonnance du juge Ramoncite Accimé

Les avocats de la partie civile dans le dossier PetroCaribe (l'aide vénézuélienne à Haïti), Marc-Antoine Maisonneuve et Michel André, désapprouvent l'ordonnance du juge instructeur Ramoncite Accimé, qui considère l'Etat comme partie civile dans cette affaire, et plaignants comme de simples dénonciateurs. Pour cause de suspicion légitime, les avocats avaient déjà récusé, le 2 septembre 2019, le juge Ramoncite Accimé, devant la Cour de cassation de la république, dans le cadre de ce dossier, relatif à la dilapidation de 4,2 milliards de dollars américains. Ils comptent également déposer

une plainte contre le juge Ramoncite Accimé, au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, pour « violation des principes d'éthiques et déontologiques », qui caractérisent sa profession. « C'est maintenant que la bataille de procédures commence ! Le procès aura lieu, le moment opportun et quand les conditions seront réunies », insiste Me. Michel André. Les avocats de la partie civile encouragent la population et toutes les structures, qui luttent contre la corruption en Haïti, à se mobiliser pour [contraindre les autorités à réaliser le procès PetroCaribe](#) .

A lire également :

- [Justice : La Ce-Jilap et le Conaspeh alertent sur l'intensification de la criminalité en Haïti ;](#)
- [7 février 1986 - 7 février 2020 / Politique : Une aggravation socio-économique en Haïti, 34 ans après la chute de la dictature des Duvalier](#)